

VISIO - Droits et obligations des fonctionnaires et des agents territoriaux

TOO011DROB

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

- Connaître les dispositions réglementant les droits et obligations des fonctionnaires et agents territoriaux

Public Visé

- Responsables et gestionnaires de personnels territoriaux • Tout agent impliqué dans les procédures d'accueil des nouveaux arrivants

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions réglementant les droits et obligations des fonctionnaires et agents territoriaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Etude de la jurisprudence
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique

Pré Requis

- Connaître le statut de la fonction publique territoriale, niveau débutant

Parcours pédagogique

DROITS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX

- **Droits individuels**
 - Liberté d'opinion
 - . Principe
 - . Dérogations
 - Liberté d'expression
 - . Loyalisme
 - . Obligation de réserve
 - Droit au respect de la vie privée
 - Droits à la protection
 - . Dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983
 - . Dans le cadre de la santé
 - Droits en matière de rémunération
 - . Droit au traitement
 - . Droit au régime indemnitaire (en corollaire la règle du service fait)
 - Droits qui découlent de la carrière
 - . Droit à la mobilité
 - . Droit à la communication individuelle
 - . Droit à la défense en matière disciplinaire
 - . Droits à congés
 - . Droits à la formation
 - . Droit à l'avancement...
- **Droits collectifs**
 - Droit syndical
 - Droit de grève
 - . Interdiction de certaines modalités de la grève
 - . Conséquences de l'exercice du droit de grève

OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX

- **Obligations**
 - Obligation de servir
 - . Principe d'interdiction de cumuls
 - . Dérogations (décret 2007-658 du 2 mai 2007 et article 25 de la loi du 13 juillet 1983
 - Obligation de neutralité
 - Obligation de discrétion et le secret professionnel
 - Obligation de réserve
- **Sanctions de la non exécution des obligations**
 - Discipline
 - . Notion de faute
 - . Sanctions
 - . Procédure disciplinaire

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Faites le point sur les droits et obligation des fonctionnaires et agents territoriaux

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée **Effectif** **€ Tarifs (net de taxes)**

14.00 Heures

2 Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) :

1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) :

1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org